

DECRET N° 94-168 du 8 Juin 1994

chargeant Monsieur Robert TAGNON,
Ministre du Plan et de la Restruc-
turation Economique de l'intérim de
Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 1er Juin
1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er Juin 1994, Monsieur Robert TAGNON - Ministre du Plan et de la Restructuration Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 Juin 1994

pour le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,

Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MF-MPRE 4 AUTRES MINISTERES
17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-